

Calendrier universitaire 2025-2026

Trimestre d'automne 2025	
Lundi 1 septembre 2025	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 2 septembre 2025	Rentrée des étudiants
Mercredi 17 septembre 2025	Date limite pour la modification des choix de cours*
Mardi 30 septembre 2025	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 13 octobre 2025	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 20 au dimanche 26 octobre 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 7 novembre 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Mardi 23 décembre 2025	Fin du trimestre
Du mercredi 24 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2026	
Mercredi 7 janvier 2026	Rentrée des étudiants
Jeudi 22 janvier 2026	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 2 au dimanche 8 mars 2026	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 13 mars 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 3 au lundi 6 avril 2026	Congé pascal
Jeudi 30 avril 2026	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2026	
<i>L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.</i>	
Lundi 4 mai 2026	Rentrée des étudiants
Mardi 12 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, session intensive*
Lundi 18 mai 2026	Date limite pour la modification des choix de cours, session régulière *
Mardi 19 mai 2026	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 5 juin 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, session intensive *
Mardi 23 juin 2026	Fin du trimestre, session intensive
Mercredi 24 juin 2026	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Mercredi 1^{er} juillet 2026	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 10 juillet 2026	Date limite pour l'abandon d'un cours, session régulière *
Vendredi 14 août 2026	Fin du trimestre, session régulière

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la [date limite pour la modification des choix de cours \(annulation de cours\)](#) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.